

Communiqué de presse d'Ibuka France

2 juin 2025



Ibuka France prend acte de la mise en examen de Hyacinthe Bicomupaka, ancien journaliste de Radio Rwanda.

Ibuka France prend acte avec satisfaction de la mise en examen de Monsieur Hyacinthe Bicomupaka, ancien journaliste de Radio Rwanda, pour sa participation présumée au génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. L'association souligne qu'il aura fallu plus de 31 ans pour que cette mise en cause intervienne, et remercie la rédaction de *Mediapart* d'avoir contribué à révéler sa présence en France et à rappeler le rôle qu'il a tenu, en tant que journaliste, dans l'incitation aux massacres des Tutsi.

Dans son article du 19 mai 2021, Mediapart a mis en évidence les interventions de Hyacinthe Bicomupaka sur Radio Rwanda dès les premières semaines du génocide. Dès le début des massacres, il a relayé la thèse mensongère imputant au Front patriotique rwandais (FPR) la responsabilité de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, contribuant ainsi à un climat de haine anti-Tutsi destiné à légitimer les tueries. Peu avant de quitter le Rwanda en juin 1994, il déclarait dans un entretien à Jeune Afrique : « Même si nous perdons cette bataille, nous reviendrons. »

Radio Rwanda, rouage de la haine anti-Tutsi

Si la Radiotélévision des Mille Collines est souvent citée pour son rôle central dans la propagande génocidaire, on

oublie trop souvent que Radio Rwanda fut également un rouage essentiel de ce dispositif. Avant même 1994, cette radio publique avait diffusé des messages de haine anti-Tutsi, qui ont alimenté les massacres, notamment ceux perpétrés au Bugesera en 1992. Historiquement, Radio Rwanda fut d'abord l'organe du Parmehutu, parti fondé par l'élite hutue à l'indépendance, avant de devenir le porte-voix du MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement), parti unique du régime Habyarimana, qui organisa et dirigea le génocide perpétré contre les Tutsi.

De nombreux responsables présumés toujours présents en France sans avoir été jusqu'ici poursuivis.

Le cas de Hyacinthe Bicomumpaka illustre une situation plus large et préoccupante : depuis la fin du génocide des Tutsi, plusieurs responsables et participants présumés au génocide des Tutsi ont trouvé refuge en France, où ils ont parfois pu s'établir durablement sans être inquiétés. Cette présence prolongée de génocidaires présumés en France constitue un scandale moral et judiciaire que les autorités françaises doivent traiter avec la plus grande détermination.

Ibuka France a d'ores et déjà mandaté son conseil pour se constituer partie civile dans la procédure en cours.

A Paris, le 2 juin 2025.

Contact : contact@ibubuka-france.org